
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 11 juin 2018 à 11 h 45
201, avenue Laurier, 5e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement et des travaux publics
Me Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 11 h 47.

CA18 25 0262

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions et requêtes du public.

Dépôt d'une pétition pour la piste cyclable rue Clark.

10 - Période de questions des membres du conseil.

La conseillère Marie Plourde demande la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA18 25 0263

Autorisation de l'option de prolongation du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019, du contrat de location de remorqueuses avec l'entreprise 9310-8710 Québec inc., et autorisation d'une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclus, pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

ATTENDU QUE la Division voirie ne dispose ni de la main-d'œuvre ni de l'équipement nécessaire pour réaliser les tâches de remorquages lors des opérations de chargement de la neige;

ATTENDU QUE la Division voirie doit en tout temps et sur l'ensemble de son territoire veiller à la sécurité des citoyens en déneigeant la voie publique;

ATTENDU l'option de prolongation du contrat telle que mentionnée aux articles 5 et 6 des clauses administratives particulières des documents de l'appel d'offres 17-16202.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Division de la voirie, propreté et déneigement;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De prolonger du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, le contrat de location de six (6) remorqueuses avec opérateurs, incluant entretien et accessoires, pour un total de 575 heures par appareil, à l'entreprise 9310-8710 Québec inc.

D'autoriser une dépense totale de 268 620,69 \$, taxes et ajustement de l'IPC inclu, pour le renouvellement du contrat à l'entreprise 9310-8710 Québec inc. pour la location de six (6) remorqueuses avec opérateurs pour la saison hivernale 2018-2019, conformément à l'appel d'offres public 17-16202.

D'autoriser cette dépense en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

De recommander au comité exécutif d'approuver la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187765003

CA18 25 0264

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018. Il est 11 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2018.